selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Autres moyens d'identifica-

tion

E-SE Injection (A000603)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis- : Merck & Co., Inc

seur

Adresse : 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone : +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas : +1-908-423-6000

d'uraence

Adresse de courrier élec-

EHSDATASTEWARD@merck.com

tronique

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un

organe cible précis - exposition répétée

Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : Prévent

Prévention:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin en cas de malaise

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Acetate de 3,4-dihydro- 2,5,7,8-tetramethyl-2- (4,8,12- trimethyltridecyl)-2H- benzopyran-6-yle	2H-1- benzopyran-6- ol, 3,4-dihydro- 2,5,7,8- tetraméthyl-2- (4,8,12- tri- méthyltridécyl)-, 6-acétate	7695-91-2	5.15
Alcool benzylique	Benzènmétha- nol	100-51-6	2.19
Sélenite de sodium	Acide sélénique, sel de sodium	10102-18-8	0.35 - 1.13

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

(1:2)

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d' eau.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.

Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se

développe et persiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf sur instructions

du personnel médical.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Movens d'extinction in-

adéquats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Méthodes spécifiques d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou

d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula- : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

tion sans danger Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Éviter le contact avec les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder hermétiquement fermé.

Garder dans un endroit frais et bien aéré.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges auto-réactifs

Peroxydes organiques Produits explosifs

Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8- tetramethyl-2-(4,8,12- trimethyltridecyl)-2H- benzopyran-6-yle	7695-91-2	TWA	5000 ug/m3 (OEB 1)	Interne
Sélenite de sodium	10102-18-8	TWA	20 μg/m3 (OEB 3)	Interne
		limite d'essuyage	200 μg/100 cm ²	Interne
		TWA	0.2 mg/m³ (sélénium)	CA AB OEL
		VEMP	0.2 mg/m³ (sélénium)	CA QC OEL
		TWA	0.1 mg/m ³ (sélénium)	CA BC OEL
		TWA	0.2 mg/m³ (sélénium)	ACGIH

Mesures d'ordre technique

: Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans

l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et

l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour contrôler les composés doivent contrôler à la source et empêcher la migration du composé à des zones non-contrôlées (par ex.,

des dispositifs de confinement ouverts). Minimiser l'ouverture et la manipulation.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Penser à doubler les gants.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

porter des lunettes appropriées.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

visage s'il existe un risque de contact direct du visage

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

D'autres vêtements de corps doivent être utilisés selon les tâches réalisées (par ex., manchons, tablier, gantelets, vêtements jetables) afin d'éviter l'exposition des surfaces

cutanées.

Utiliser des techniques de déshabillage appropriées pour enlever des vêtements potentiellement contaminés.

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable

pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir

du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de

contrôles administratifs.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Solution aqueuse

Couleur : ambre

Odeur : Donnée non disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Sans objet

Température d'auto-

Donnée non disponible

Donnée non disponible

inflammation

Température de décomposi-

tion

Viscosité

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan- : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

gereuses

Conditions à éviter : Inconnu. Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

dangereux

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 421.51 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4.43 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 3,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,200 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par inhalation

Sélenite de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.8 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0.052 - 0.51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Alcool benzylique:

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Pas d'irritation de la peau

Sélenite de sodium:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE) Méthode : Directives du test 431 de l'OECD

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE) Méthode : Directives du test 439 de l'OECD

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Espèce : Lapin

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Alcool benzylique:

Espèce : Lapin

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Sélenite de sodium:

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Type d'essai : Test de Draize

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Les êtres humains

Résultat : négatif

Alcool benzylique:

Type d'essai : Test patch d'irritation répétés sur l'humain

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Les êtres humains

Résultat : positif

Évaluation : Possibilité ou évidence d'un degré allant de faible à modéré

de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Sélenite de sodium:

Évaluation : Possibilité ou évidence de sensibilisation cutanée chez l'être

humain

Remarques : Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Alcool benzylique:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Sélenite de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines

Résultat : négatif

Alcool benzylique:

Espèce : Souris
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 103 semaines

Méthode : Directives du test 451 de l'OECD

Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Test de dépistage de la toxicité sur la reproduc-

tion et le développement

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Alcool benzylique:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fécondité/développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le dé-

veloppement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Sélenite de sodium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Composants:

Sélenite de sodium:

Voies d'exposition : Ingestion

Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur

la santé chez les animaux à des concentrations de 10 mg/kg

de poids corporel ou moins.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Espèce : Rat
NOAEL : 500 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 jours

Alcool benzylique:

Espèce : Rat

NOAEL : 1.072 mg/l

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition : 28 jours

Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

Sélenite de sodium:

Espèce : Rat

NOAEL : 0.88 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 13 Sem.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

Composants:

Sélenite de sodium:

Inhalation : Organes cibles: Voies respiratoires

Symptômes: Irritation, Oedème

Organes cibles: Système cardio-vasculaire Symptômes: Baisse de pression sanguine

Organes cibles: Organes digestifs

Symptômes: Nausée, Vomissements, Irritabilité

Ingestion : Organes cibles: Système nerveux

Symptômes: Troubles neurologiques

Organes cibles: Cheveux Symptômes: perte de cheveux

Organes cibles: Peau

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Symptômes: Éruption, Troubles cutanés Organes cibles: Système endocrinien

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >=

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 100 mg/l

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

CE50: > 927 mg/l Durée d'exposition: 30 min

Méthode: ISO 8192

Alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 460 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les alques/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 770

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 310

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 Date de la première parution: 09/21/2016 5.2 09/28/2024 895415-00019

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 51 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Sélenite de sodium:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 1 - 10

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaCE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

tiques Toxicité pour les algues/plantes aquatiques

ErC50 (Chlamydomonas reinhardtii (algue verte)): > 0.1 - 1

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

NOEC (Chlamydomonas reinhardtii (algue verte)): > 0.1 - 1

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0.022 mg/l

Durée d'exposition: 258 jr

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0.096 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Toxicité pour les microorgan-

CE50 (boue activée): 180 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Persistance et dégradabilité

Composants:

ismes

Acetate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tetramethyl-2-(4,8,12-trimethyltridecyl)-2H-benzopyran-6-yle:

Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradabilité

> Biodégradation: 21.7 - 31 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directive d'essais 301C de l'OCDE

Alcool benzylique:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 92 - 96 % Durée d'exposition: 14 jr

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Alcool benzylique:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 1.05

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -

selon le Règlement sur les produits dangereux



Sodium Selenite / Vitamin E Injection Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 04/06/2024 5.2 09/28/2024 895415-00019 Date de la première parution: 09/21/2016

Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour

l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 09/28/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA/3F